

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

Séance du 07 avril 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0

L'an 2023, le 07 avril 2023 à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune de Verbiesles s'est réuni à la salle de la mairie, en conseil exceptionnel sous la présidence de Mme Hubert Marie-Noëlle, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 mars 2023.

Présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Bernadette Gaulot, Anne Braud MM. Hervé Henry, Stéphane Vernier, Jean-Damien Bourillon, Vincent Gauthier, Pfister Eddie.

Absent excusé : Mr Julien Ossola qui donne pouvoir à Mme Hubert Marie-Noëlle.

A été nommée secrétaire : Stéphane Vernier

28 – Demande d'adhésion de la ville de Saint-Dizier au SDED 52 et modifications statutaires.

Vu la délibération de la ville de Saint-Dizier du 15 décembre 2022 demandant son adhésion au SDED 52 pour le transfert de sa compétence « installation de recharges de véhicules électriques (IRVE) ».

Vu la délibération du SDED 52 du 2 février 2023 acceptant l'adhésion de la ville de Saint-Dizier et prenant acte du transfert concomitant de sa compétence « IRVE ».

Considérant que suite à ces adhésion et transfert de compétence les annexes aux statuts du SDED 52 doivent être mis à jour.

En vertu des articles L5211-18 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion et les modifications statutaires.

En conséquence,
Après en avoir délibéré

Le conseil municipal,

- donne un avis **favorable**

- ✓ à la demande d'adhésion de la ville de Saint-Dizier au SDED 52.
- ✓ aux modifications statutaires du SDED 52.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Verbiesles, le 07 avril 2023

Le Maire
Marie-Noëlle HUBERT

